

ACTIVITÉS CSE : QUELLES EXONÉRATIONS ?

Identifier les prestations exonérées, sécuriser les critères d'attribution et éviter un redressement URSSAF

Objectif opérationnel. Avant toute nouvelle activité sociale et culturelle (ASC), qualifier la prestation, vérifier les conditions d'exonération, formaliser les critères et conserver les preuves. Une dépense « sociale » n'est pas automatiquement exonérée.

1. Que faut-il comprendre avant de décider ?

Quel est le principe ?

Les sommes ou avantages versés à l'occasion du travail entrent, par principe, dans l'assiette sociale. Une exonération suppose un texte ou le respect précis de la doctrine URSSAF. Base : [CSS, art. L. 242-1](#).

- Ne pas confondre budget ASC et exonération sociale.
- Qualifier la prestation réelle, pas seulement son intitulé.
- Si une condition manque, déclarer l'avantage à l'employeur.

Qui peut bénéficier des ASC ?

Les ASC visent prioritairement les salariés, leur famille et les stagiaires ; les anciens salariés peuvent aussi être bénéficiaires. Le cadre est décrit par [C. trav., art. L. 2312-78](#) et [R. 2312-35](#). Les règles doivent être écrites, objectives et étrangères à la performance.

- Modulation possible selon revenus, quotient familial ou composition du foyer.
- Pas de critère lié au rendement, à l'assiduité ou à la qualité du travail.
- Ancienneté : ne pas créer de nouveau seuil ; délai URSSAF de mise en conformité jusqu'au 31/12/2026. [Voir l'actualité URSSAF](#).

Quelle méthode appliquer en 4 questions ?

1

La prestation est-elle une ASC ?

Loisirs, culture, sport, vacances, entraide, bien-être collectif. Écarter toute contrepartie du travail.

2

Existe-t-il une exonération ?

Texte légal, page URSSAF ou régime spécial clairement identifié.

3

Les conditions sont-elles prouvées ?

Plafond, événement, objet, justificatif, financement, critères d'attribution.

4

Qui trace et qui déclare ?

Le CSE conserve les pièces et transmet à l'employeur les avantages soumis.

Comment classer rapidement la prestation ?

Classement	Exemples	Réflexe avant paiement
Exonération légale	Aide services à la personne / garde d'enfants, dans la limite 2026.	Vérifier bénéficiaire, objet, cumul employeur + CSE et plafond annuel.
Exonération URSSAF	Secours, culture, vacances, sport, chèques-vacances CSE seul.	Appliquer les conditions propres et conserver les justificatifs.
Exonération conditionnelle	Bons d'achat/cadeaux, restauration, prêts, certaines aides.	Tester chaque seuil et chaque condition ; documenter la décision.
Soumis à cotisations	Prime en espèces, avantage lié au travail, dépense de vie courante.	État nominatif à l'employeur pour déclaration sociale.

Réflexes immédiats

- Écrire la règle avant l'attribution : bénéficiaires, montant, modulation, pièces exigées.
- Contrôler le prestataire : catalogue, exclusions, facturation et traçabilité.
- En cas de doute sérieux : interroger l'URSSAF par écrit avant le lancement.

2. Quelles prestations peuvent être exonérées ?

Aide légale 2026 : services à la personne et garde d'enfants

2 591 € maximum par année civile et par bénéficiaire, tous financeurs concernés (entreprise + CSE). L'aide peut financer notamment emploi à domicile, organisme agréé, garde par assistant maternel, crèche ou accueil de loisirs, dans le cadre légal. Références : [C. trav., art. L. 7233-4](#), [L. 7233-7](#) et [arrêté du 23 décembre 2025](#).

- Vérifier le cumul des aides versées par l'entreprise et le CSE.
- Conserver la décision, les justificatifs d'éligibilité et le montant attribué.

Quelles exonérations URSSAF sont courantes ?

Prestation	Conditions opérationnelles	Pièces à garder
Secours	Aide exceptionnelle, individualisée, liée à une situation particulièrement digne d'intérêt. Pas de barème automatique ni d'avantage général.	Demande ou constat social, décision motivée, preuve de la situation, versement.
Culture	Chèques-lire, disque ou culture utilisables exclusivement pour des biens ou prestations culturels. Pas de plafond annoncé par l'URSSAF.	Conditions du titre, catalogue/exclusions, facture, liste des bénéficiaires.
Vacances / voyages	Participation favorisant le départ en vacances ; remboursement sur dépense réelle ou activité organisée. Appliquer une modulation sociale et éviter le forfait en espèces.	Facture ou justificatif de séjour/transport, calcul de l'aide, preuve du paiement.
Sport	Participation à une pratique ou inscription sportive ; remboursement total/partiel sur justificatif. Éviter les cartes librement dépensables.	Attestation d'inscription, facture, preuve du remboursement, règle d'attribution.
Chèques-vacances	Exonération lorsque le CSE les acquiert sans participation de l'employeur. Si employeur et CSE cofinancent : cotisations dues selon l'URSSAF.	Facture ANCV, preuve du financement exclusif CSE, barème social, bénéficiaires.

Quelles prestations exigent un contrôle renforcé ?

Sujet	Contrôle à réaliser	Décision sûre
Restauration / titres-restaurant	Additionner employeur + CSE. Cantine : reste à charge salarié \geq 2,75 € par repas en 2026. Titres : total de 50 à 60 % de la valeur, dans la limite de 7,32 € par titre.	Faire valider le paramétrage et le cumul avec la paie.
Prêt au salarié	Objet social, remboursement réel, échancier, absence de remise automatique de dette.	Contrat écrit et suivi des remboursements.
Médaille / gratification	Distinguer cadeau symbolique, bon d'achat et prime en espèces ; appliquer le régime correspondant.	Ne jamais qualifier une prime de « cadeau ».
Prévoyance / retraite	Régime technique spécifique, collectif et souvent lié à la paie.	Obtenir une validation écrite du conseil/gestionnaire paie.

Que faut-il vérifier ?

- La prestation sert réellement une finalité sociale ou culturelle.
- Le versement n'est pas une somme libre d'emploi.
- L'aide n'est pas calculée selon le travail fourni.
- Les preuves existent avant remboursement.

Quel document demander ?

- Facture nominative ou attestation d'inscription.
- Justificatif de l'événement ou de la dépense.
- Conditions d'utilisation du titre ou de la plateforme.
- État annuel par bénéficiaire et par nature d'avantage.

Comment arbitrer quatre cas fréquents ?

Situation	Qualification	Décision
Abonnement sportif remboursé sur facture	Participation à une activité sportive.	Exonération admise ; garder facture et règle d'attribution.
Aide forfaitaire de 250 € pour la rentrée	Somme en espèces libre d'emploi.	Soumise ; préférer un bon conforme à l'événement et au plafond.
Chèques-vacances financés par CSE + employeur	Cofinancement expressément identifié.	Cotisations dues selon la doctrine URSSAF.
Aide après incendie du domicile	Secours possible si situation grave, exceptionnelle et individualisée.	Décision motivée, sans barème automatique, avec justificatifs.

Une tolérance URSSAF doit être appliquée strictement ; pour une prestation atypique ou importante, privilégier un rescrit.

3. Comment sécuriser bons d'achat, cadeaux et plateformes ?

200 €

Seuil de présomption 2026

Additionner tous les bons d'achat et cadeaux attribués à un même salarié pendant l'année civile. Si le total ne dépasse pas 5 % du PMSS, soit 200 € en 2026, l'exonération est admise sans tester les événements.

Que faire si le total annuel dépasse 200 € ?

A. Total annuel ≤ 200 €

- Exonération admise pour l'ensemble des bons/cadeaux.
- Conserver la liste annuelle et les valeurs attribuées.

B. Total annuel > 200 €

- Examiner chaque attribution et les 3 conditions cumulatives ci-dessous.
- Une attribution non conforme est réintégrée dès le premier euro.

Condition cumulative	Question à poser	Preuve attendue
1. Événement URSSAF	Le bénéficiaire est-il personnellement concerné par un événement admis ?	Justificatif daté ou donnée RH fiable.
2. Utilisation déterminée	Le titre permet-il des achats en lien direct avec l'événement ?	Mentions du bon, enseignes et catégories autorisées.
3. Montant conforme	La valeur par événement et bénéficiaire reste-t-elle ≤ 200 € en 2026 ?	Tableau annuel ; Noël et rentrée appréciés par enfant concerné.

Quels événements sont admis ?

Événements usuels	Règle pratique
Naissance / adoption - mariage / Pacs - départ à la retraite	Attribuer au salarié directement concerné, à proximité de l'événement.
Fête des mères / pères - Sainte-Catherine - Saint-Nicolas	Vérifier que le bénéficiaire remplit la situation correspondant à l'événement.
Noël des salariés et des enfants	Plafond apprécié pour le salarié et, séparément, pour chaque enfant concerné.
Rentrée scolaire	Plafond apprécié par enfant scolarisé ; titre utilisable pour des achats liés à la rentrée.

Plateforme de réductions : que demander ?

- Catalogue exhaustif des offres et exclusions.
- Preuve que les remises portent exclusivement sur des ASC.
- Blocage de l'alimentation, carburant et dépenses courantes.
- Traçabilité des titres délivrés et des bénéficiaires.

Quelles prestations restent soumises ?

- Prime en espèces : mariage, naissance, logement, études, rentrée scolaire.
- Allocation compensant une perte de salaire ou une grève.
- Avantage lié à performance, assiduité ou qualité du travail.
- Carte/plateforme finançant nourriture, carburant ou consommation courante.

Quels exemples permettent de trancher ?

Exemple 2026	Analyse	Traitement
Carte multi-enseignes de 250 € sans événement	Total > 200 €, aucun événement et usage trop large.	Soumise dès le 1er euro.
Bon Noël de 180 € au salarié + 180 € par enfant	Plafond apprécié séparément ; usage en lien avec Noël.	Exonéré si chaque bénéficiaire est concerné et les achats sont encadrés.
Virement de 150 € pour un mariage	Somme d'argent libre d'emploi, même si l'événement est admis.	Soumis ; un bon d'achat conforme peut être envisagé.
Bon rentrée scolaire de 210 € par enfant	Événement et usage possibles, mais plafond 2026 dépassé.	Bon concerné soumis intégralement.

Ne jamais maquiller une rémunération en prestation CSE : seule une attribution réellement conforme à l'événement, à l'usage et au plafond peut être exonérée.

4. Comment éviter un redressement URSSAF ?

Quels réflexes appliquer avant de lancer une prestation ?

<p>1 Qualifier ASC réelle, avantage lié au travail, secours ou prestation à régime spécial ?</p>	<p>2 Identifier la règle Texte légal, page URSSAF 2026, seuil et conditions exactes.</p>
<p>3 Décider par écrit Délibération : objet, bénéficiaires, critères, montant, budget, justificatifs.</p>	<p>4 Tester le prestataire Catalogue, blocages, factures, données disponibles en cas de contrôle.</p>
<p>5 Prouver chaque attribution Événement, dépense réelle, calcul, bénéficiaire et date.</p>	<p>6 Informer l'employeur État nominatif mensuel des sommes soumises afin de les déclarer.</p>

Quels documents conserver ?

Document	Contenu minimum	Utilité
Règle / délibération CSE	Objet, bénéficiaires, critères sociaux, plafond, pièces exigées, date d'effet.	Prouver que la règle précède l'attribution.
Dossier bénéficiaire	Justificatif événement/dépense, calcul, montant, date, mode de paiement.	Démontrer l'éligibilité individuelle.
Dossier prestataire	Contrat, catalogue, exclusions, factures, conditions d'utilisation.	Sécuriser titres, cartes et plateformes.
Tableau de suivi	Total annuel par salarié, par événement et par nature de prestation.	Tester les seuils et transmettre les montants soumis.
Pièces comptables	Factures, relevés, preuves de paiement, rapprochement bénéficiaires.	À conserver avec les pièces comptables ; bonne pratique : 10 ans.

Réflexes à retenir

- Pas d'exonération sans condition vérifiée.
- Pas de remboursement sans preuve.
- Pas de critère lié au travail fourni.
- Pas de cumul oublié entre CSE et employeur.
- Pas de prestation atypique sans avis écrit.

Points de vigilance

- Le nom commercial d'une carte ne prouve pas son usage.
- Une tolérance URSSAF peut être discutée en contentieux.
- Le CSE doit transmettre les avantages soumis ; l'employeur reste responsable des déclarations.
- Exonération sociale et fiscalité du salarié ne coïncident pas toujours.

Quand demander un rescrit social ?

Utiliser le rescrit avant mise en œuvre lorsqu'une prestation n'est pas clairement traitée, que les montants sont significatifs ou qu'un prestataire propose une lecture « garantie ». Décrire exactement les faits, critères et flux financiers. La prise de position est opposable si la situation réelle est conforme à la demande. Base : [CSS, art. L. 243-6-3](#).

Quelle formulation utiliser dans la délibération ?

Modèle court. « Le CSE décide, à compter du [date], de financer [prestation] au bénéfice de [public]. L'aide est fixée à [montant/barème] selon [critères sociaux]. Elle est versée sur présentation de [justificatifs]. Le cumul annuel et les conditions d'exonération sont contrôlés avant paiement. Toute somme non exonérée est signalée à l'employeur. La décision est réexaminée chaque année. »

Quelle base réglementaire et institutionnelle citer ?

- [Guide pratique CSE 2026 - URSSAF](#) ; pages URSSAF : [règles générales](#), [prestations totalement exonérées](#), [exonérations sous conditions, prestations soumises](#).
- [Code du travail L. 2312-78](#) et [R. 2312-35](#) (ASC) ; [L. 7233-4](#) et [L. 7233-7](#) (services à la personne / garde d'enfants).
- [CSS L. 242-1](#) (assiette sociale) ; [arrêté du 23/12/2025](#) (plafond 2 591 € en 2026) ; C. tourisme [L. 411-9](#) à [L. 411-11](#) (chèques-vacances).
- [Cass. soc., 3 avril 2024, n° 22-16.812](#) (ancienneté) ; Cass. 2e civ., 30 mars 2017, n° 15-25.453 et 14 février 2019, n° 17-28.047 (portée contentieuse des tolérances ACOSS).

Support professionnel de synthèse. Il ne remplace pas l'analyse d'un cas particulier ni la vérification des mises à jour URSSAF, légales, conventionnelles ou jurisprudentielles.